

Accompagner l'adulte porteur de handicap dans sa fonction parentale

PUBLIC

- Professionnels des SAVS, professionnels PMI et aide sociale à l'enfance (ASE), professionnels des SAMSAH, tout professionnel concerné par cet accompagnement spécifique

PRÉ-REQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Offrir un espace de réflexion ponctuel pour aborder et /ou poursuivre l'élaboration de la notion d'"accompagnement à la parentalité des adultes porteurs de handicaps"
- Élaborer des outils conceptuels à partir des situations rencontrées, la spécificité de cet accompagnement à la parentalité, nommée par certains la "parentalité empêchée"

CONTENU

- En quoi le handicap vient-il entravé la parentalité ? Les entraves sont-elles les mêmes selon que l'on se place du côté du handicap psychique ou du handicap physique ?
- Difficultés de faire lien et accueil par la société...
- Ecoute du désir d'enfant et accompagnement parental
- Quels liens développer avec les réseaux – de prévention primaire dans la cité ou de protection de l'enfance ?...

MÉTHODOLOGIE

- Apports théoriques
- Apports de textes, de références bibliographiques, et de témoignages d'expériences nouvelles dans la cité
- Dynamique de groupe : à la suite des apports théoriques, échanges entre professionnels à partir de leurs attentes et questionnements
- Apport de l'expérience des professionnels en situation d'accompagnement des parents porteurs de handicap

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaires de positionnement en début et fin de formation
- Par la reformulation orale des bénéficiaires, l'intervenant s'assure de l'avancée en cours
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

DÉROULEMENT

- Durée : 2 jours
- Dates : lundi 22 et mardi 23 mai 2023
- Lieu : Brest
- Tarif : 380 € par participant pour un groupe de 8 à 12 personnes

INTERVENANT·E

- Martine Peltier-Le Teuff, psychologue clinicienne à Parentel

Fiche mise à jour le 23/06/2022



Secrétariat (renseignements, inscription, devis, facturation...)

4 – rue Colonel Fonferrier 29200 Brest

02 98 43 62 51 du lundi au vendredi

urfp@parentel.org / www.parentel.org

Les formations se déroulent en priorité dans les locaux de Parentel (Brest, Morlaix, Quimper) accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elles peuvent cependant se tenir dans d'autres lieux. Toutes les informations sont précisées aux participants lors de la convocation.

En cas d'aménagements spécifiques nécessaires au suivi des formations, prendre contact avec le secrétariat (02 98 43 62 51).

Selon les thématiques, certaines formations peuvent être proposées en présentiel et/ou en distanciel.

L'URFP est un organisme de formation continue enregistré sous le numéro 53 29 08665 29 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État – SIRET 35253986000028

[Règlement intérieur URFP](#) / [Éthique et qualité](#) / [Conditions générales de vente](#) / [Bulletin d'inscription - Formations 2023](#) disponibles en ligne

Nous pouvons
construire avec vous
les modalités particulières
(contenu, rythme, durée...)
de la formation
dont vous avez besoin.